

***PETIT GUIDE PRATIQUE  
DE LA RENTREE***

**LYCEE DES METIERS  
JEAN GUEHENNO  
31, rue des Sables  
18200 SAINT AMAND MONTROND**

**Tél. 02 48 96 24 30**

**Fax. 02 48 96 64 86**

**email : [ce.0180025e@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.0180025e@ac-orleans-tours.fr)**

**Site internet :**

**<https://lycee-jeanguenno-saint-amand-montrond.fr>**



# **SOMMAIRE**

**Lettre aux parents**

**Qui rentre, quand ?**

**Calendrier de la rentrée**

**En arrivant que faire, ou aller ?**

**Frais annuels**

**Renseignements généraux**

**Renseignements administratifs**

## LETTRE AUX PARENTS

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit à la rentrée au Lycée Professionnel Jean Guéhenno. Mes collaborateurs et moi-même lui souhaitons la bienvenue.

Cette rentrée est une étape importante pour son développement personnel et son cheminement vers un projet professionnel.

Pour l'accompagner, répondre à ses questions et aux vôtres vous pouvez compter sur l'ensemble des acteurs éducatifs de l'établissement : direction, vie scolaire, agents, enseignants et en particulier, le professeur principal de sa classe.

D'autres acteurs de l'Education Nationale sont aussi mobilisés pour des échanges complémentaires : l'assistante sociale, l'infirmière, le médecin scolaire, la psychologue de l'Education Nationale.

N'hésitez donc pas à nous contacter.

Doté par la Région d'équipements modernes le lycée des métiers Jean Guéhenno a inscrit dans son projet d'établissement une ouverture aux projets européens et culturels ainsi qu'un travail de lutte contre le décrochage scolaire.

Restant à votre entière disposition pour toute question relative à la scolarité de votre enfant, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Proviseur  
Roland PASCAUD

## **QUI RENTRE.... QUAND ?**

La rentrée sera échelonnée, c'est à dire que les élèves ne rentreront pas tous à la même heure, ni le même jour.

Ceci permet une mise en place progressive qui évite l'énervement et la précipitation d'une rentrée massive.

Vous trouverez la section d'affectation de votre enfant sur le dossier d'inscription.

Il vous suffira de vous conformer au calendrier de la rentrée.

Si votre enfant a un empêchement (maladie, cas familial...) ne vous tourmentez pas...

Téléphonez aussitôt au lycée (02 48 96 24 30) pour donner le motif de l'absence et la date prévue de la rentrée.

Nous restons, toutefois, à votre disposition pour toute demande de renseignements complémentaires.

Toutes ces informations seront mises en ligne sur le site internet du lycée avant la rentrée.

## CALENDRIER DE RENTREE SCOLAIRE 2019 - 2020

HORAIRE	LUNDI 02 SEPTEMBRE 2019
8 H	<p><b><u>Rassemblement devant la vie scolaire</u></b></p> <p><b>3<sup>ème</sup> Prépa Métiers</b>            1<sup>ère</sup> année BAC PRO Commerce <b>2 COM</b>            1<sup>ère</sup> année BAC PRO Maintenance des Matériels            Espaces Verts : <b>2M</b>            1<sup>ère</sup> année BAC PRO Cuisine et Service : <b>2 R</b>            1<sup>ère</sup> année CAP Cuisine : <b>C 1</b></p>
08 h 15	<p><b>Réunion d'informations avec les familles</b></p>
13 H 00	<p><b><u>Rassemblement devant la vie scolaire</u></b></p>
13 H 15	<p>1<sup>ère</sup> année CAP 2 ans Bijouterie Joaillerie : <b>BJ1A et BJ1B</b>            CAP 1 an Arts et Techniques de la Bijouterie Joaillerie : <b>BIJOU</b></p> <p>Distribution des mallettes dans les ateliers de bijouterie.</p>
14 H 30	<p><b>Réunion d'information avec les familles</b></p>
16 H 30	<p><b>Installation des internes des classes de 1<sup>ère</sup> année CAP Bijouterie</b></p>

HORAIRE	MARDI 03 SEPTEMBRE 2019
8 H 00	<p><b><u>Rassemblement devant la vie scolaire</u></b></p> <p>1<sup>ère</sup> année Brevet des Métiers d'Art : Art du Bijou et du Joyau : <b>1 BMA</b></p> <p>2<sup>ème</sup> année Bac Pro Commerce : <b>1COM</b></p> <p>2<sup>ème</sup> année Bac Pro Maintenance des Matériels Espaces Verts : <b>1M</b></p> <p>2<sup>ème</sup> année CAP Cuisine : <b>C2</b></p> <p>2<sup>ème</sup> année Bac Pro Cuisine et Service : <b>1R</b></p> <p>2<sup>ème</sup> année CAP Arts et Techniques de la Bijouterie Joaillerie : <b>BJ2A et BJ2B</b></p> <p>1<sup>ère</sup> année DNMADE : <b>DN1</b></p>
14 H 00	<p><b><u>Rassemblement devant la vie scolaire</u></b></p> <p>2<sup>ème</sup> année Brevet des Métiers d'Art : Art du Bijou et du Joyau : <b>TBMA1 et TBMA2</b></p> <p>3<sup>ème</sup> année Bac Pro Commerce : <b>TCOM</b></p> <p>3<sup>ème</sup> année Bac Pro Maintenance des Matériels Espaces Verts : <b>TM</b></p> <p>3<sup>ème</sup> année Bac Pro Cuisine et Service : <b>TR</b></p> <p>Mention Complémentaire Joaillerie : <b>MCJOA</b></p> <p>2<sup>ème</sup> année Diplôme des métiers d'art : Art du Bijou et du Joyau : <b>DN2</b></p>
17 H 30	<p><b>Installation des internes</b></p>

## **FRAIS ANNUELS - PARTICIPATION**

Une somme de 10 euros pour les élèves qui souhaitent s'inscrire à la Maison des Lycéens afin de couvrir les frais d'œuvres sociales, activités socio-éducatives et sportives. Payable par chèque bancaire ou postal à l'ordre de :

Maison des Lycéens du L.P. Jean Guéhenno

## **MANUELS ET FOURNITURES SCOLAIRES**

Les manuels scolaires sont fournis par la Région Centre Val de Loire et prêtés par l'établissement.

La liste des fournitures scolaires, hors matériel professionnel, sera donnée par chaque professeur à la rentrée.

## **AIDE AU PREMIER EQUIPEMENT**

La Région Centre Val de Loire accorde une participation à l'achat de l'équipement professionnel pour tout élève entrant en 1<sup>ère</sup> année CAP 2 ans, en 1<sup>ère</sup> année CAP 1 an, en 2<sup>nd</sup> Bac Professionnel (sauf pour la section commerce) en s'inscrivant sur le site **YEPS.fr**



## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX PERIODES DE FORMATION EN ENTREPRISE**

Votre enfant vient d'intégrer le lycée professionnel Jean Guéhenno. Il devra pendant cette année scolaire effectuer des stages en milieu professionnel.

### **MODALITES PEDAGOGIQUES :**

Les périodes de formation en entreprises (quelle que soit la forme juridique : stage ou apprentissage) sont obligatoires.

Leur durée (variable selon la formation) peut aller de deux à 12 semaines par an réparties en une ou plusieurs périodes.

Il appartient aux familles de rechercher le lieu de stage qui devra être validé par le lycée conformément aux attentes de l'examen.

Ces entreprises sont réparties sur l'ensemble du territoire pour le secteur de la bijouterie notamment à Paris, Lyon et Marseille.

Pour les autres formations, les entreprises se situent dans un environnement local ou régional.

### **MODALITES FINANCIERES**

Les frais de déplacement peuvent être remboursés par le lycée, à la fin du stage.

Remboursement **maximum** selon la durée du stage :

- 150 euros pour un stage de 2 semaines
- 200 euros pour un stage de 3 semaines
- 250 euros pour un stage de 4 semaines
- 400 euros pour un stage de 5 semaines
- 500 euros pour un stage de 6 semaines
- 600 euros pour un stage de 7 semaines
- 700 euros pour un stage de 8 semaines

**Dans tous les cas, les remboursements se font après les stages, ceci nécessite donc une avance financière de la part des familles.**

### **1- Remboursements de stage**

Afin d'obtenir le remboursement de ses frais de transports, l'élève doit fournir au professeur principal dès son retour de stage les documents suivants :

- Copie de la convention de stage dûment signée par toutes les parties ;
- annexe financière ;
- RIB (obligatoirement celui du responsable légal si l'élève n'est pas majeur) ;
- Pièces justificatives des frais de transport (tickets de train, de métro, de bus...).

## 2- Internat et demi-pension

Durant sa scolarité au lycée, votre enfant peut être externe, demi-pensionnaire ou interne.

### ➤ ACCES

L'accès au self se fait par carte magnétique, nominative, délivrée par le service intendance. Elle est remise gratuitement aux élèves internes ou demi-pensionnaires le jour de la rentrée scolaire, **pour toute la durée de la scolarité**. En cas de perte ou de détérioration, une nouvelle carte est remise à l'élève moyennant le remboursement de la carte à prix coûtant.

### ➤TARIFS

Le coût de l'internat ou de la demi-pension est établi selon un forfait indépendant du nombre de repas effectivement pris par l'élève.

Tarifs indicatifs pour 2019 (tarifs modifiés chaque année):

- Forfait demi-pension : 610.20 € ;
- Forfait internat : 1 787.40 € ;
- Forfait internes-externés : 1 418.40 € ;
- Elève externe : ticket repas à 4.28 €.

Les frais de demi-pension ou d'internat sont payés trimestriellement. En tout début de trimestre, une facture est envoyée aux familles **pour règlement sous 15 jours**. Au-delà de cette date, l'Agent Comptable du Lycée Jean Moulin se réserve le droit d'effectuer une retenue sur les remboursements de frais de stage.

Pour les familles rencontrant des difficultés financières, un échéancier mensuel peut être établi après demande auprès du service intendance de l'établissement. **Pour information, l'Agent Comptable du Lycée Jean Moulin conservera alors les remboursements de frais de stage jusqu'à ce que le trimestre soit payé dans son intégralité**.

### ➤CHANGEMENT DE QUALITE

Il est possible de changer de régime en début de trimestre. Ces changements doivent obligatoirement intervenir sur demande écrite auprès du chef d'établissement et adressés au service intendance :

- pour le premier trimestre : avant le 30 septembre
- pour le 2<sup>ème</sup> trimestre : entre le 1<sup>er</sup> et le 15 janvier
- pour le troisième trimestre : entre le 1<sup>er</sup> et le 15 avril

## 3- Assurances

Il est rappelé aux parents qu'ils doivent souscrire une assurance responsabilité intégrant l'individuelle recours pour leur enfant.

La direction rappelle que les vols subis par les élèves et les usagers ne sont pas du ressort de l'établissement. Vérifier que votre contrat d'assurance prend en charge ce préjudice.

Lors des stages en entreprise, les élèves sont couverts par l'assurance de l'établissement pour tous les dommages qu'ils pourraient causer ou subir.

Lors du trajet aller-retour vers le lieu de stage, seuls les dommages corporels subis par l'élève, de même que les dommages matériels subis sur engins **non motorisés** (ex : vélo), sont pris en charge par l'établissement.

Aussi, dès que l'élève utilise un **engin motorisé** (voiture, scooter...) pour se rendre sur son lieu de stage, l'ensemble des dommages causés doit être pris en charge par **l'assurance personnelle** de l'élève.

#### **4- Fonds social lycéen et fonds d'aide à la restauration**

Des aides financières sont prévues pour les familles qui ont des difficultés à faire face aux frais liés à la scolarité :

**Le fonds social lycéen** : destiné à favoriser l'acquisition des fournitures scolaires, à permettre la participation à un voyage pédagogique, à aider le règlement de l'internat...

**Le fonds d'aide à la restauration** : destiné à aider le règlement de la demi-pension ou des frais d'internat.

Pour tout renseignement ou problème, vous pouvez contacter au lycée Mme PARRO, assistante sociale de l'établissement au 02 48 96 15 95.

Mme PARRO se tiendra à la disposition des familles le jour de la rentrée scolaire.

# **RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**

## **L'EQUIPE ADMINISTRATIVE ET DE DIRECTION**

Le Proviseur	Roland PASCAUD
Le Proviseur Adjoint	
Gestionnaire :	Saskia SCHMID
Les Conseillers Principaux d'Education	Adam COUDERT Lionel DIAS
D.D.F.P.T	Sylvie PASQUET-DUTHOO
Infirmière	Jennifer TIXIER
Assistante sociale	Alexandra PARRO
Référent Ecole Entreprise	Laurence SANCIAUME

### ADRESSE POSTALE

Lycée des Métiers Jean Guéhenno  
31, rue des Sables – BP 100  
18204 SAINT AMAND MONTROND

TELEPHONE	02 48 96 24 30
TELECOPIEUR ADMINISTRATION	02 48 96 64 86
TEL INTERNAT GARCONS	02 48 96 31 00
TEL INTERNAT FILLES	02 48 96 90 59
E. MAIL VIE SCOLAIRE	<a href="mailto:jvie.scolaire@ac-orleans-tours.fr">jvie.scolaire@ac-orleans-tours.fr</a>
E.MAIL ETABLISSEMENT	<a href="mailto:ce.0180025e@ac-orleans-tours.fr">ce.0180025e@ac-orleans-tours.fr</a>
SITE INTERNET :	<a href="http://lycee-jeanguenno-saint-amand-montrond.fr">lycee-jeanguenno-saint-amand-montrond.fr</a>
INFIRMIERE	<a href="mailto:jennifer.tixier@ac-orleans-tours.fr">jennifer.tixier@ac-orleans-tours.fr</a>
REFERENT ECOLE ENTREPRISE	<a href="mailto:laurence.sanciaume@ac-orleans-tours.fr">laurence.sanciaume@ac-orleans-tours.fr</a>